

Communiqué SUD EDUCATION Créteil, le vendredi 30 septembre 2011

## **Grève dans les Lycées de l'Académie de Créteil**

Le nouveau règlement temps de travail des agents des Lycées dégrade leurs conditions et augmente leur temps de travail et de présence dans l'établissement.

Le mardi 20 mai, plusieurs établissements étaient en grève et environ 600 personnes s'étaient rassemblés devant le siège de la région pour manifester leur hostilité à ce règlement.

- fin de la journée continue, temps de présence rallongé dans les Lycées ;
- suppression du décompte des jours fériés, comme cela se pratiquait à l'éducation nationale ;
- application stricte de la loi de finance (ce qui n'est pas le cas dans les autres collectivités territoriales de l'Académie) qui font perdre aux agents des heures de RTT en cas d'arrêts maladie, d'accidents de travail, d'autorisation d'absence, **de jours de grève**, etc., lorsque leur journée de travail dépasse 7 heures ;
- nombre de jours de permanence non limité (des agents nous ont signalé jusqu'à 50 jours).

**De nombreux agents nous ont fait part de leur mécontentement, voire de leur colère.**

**SUD EDUCATION CRETEIL exige la suppression des mesures les plus iniques pour les personnels.**

**SUD EDUCATION CRETEIL appelle les agents à se mobiliser !**

**Certains établissements ont prévu de se mettre en grève de la cantine !  
Soit une heure par jour, sur l'heure du déjeuner.**

Les avantages de la grève partielle par rapport à la grève journalière :  
Une heure de grève correspond à un retrait sur salaire d'une heure, soit 1/151,67<sup>ème</sup> du traitement (8 ou 9 €) ;  
Elle permet de tenir sur la durée ;  
Elle évite la perte de RTT en cas de dépassement des 7 heures ;

**DES AUJOURD'HUI ORGANISONS LA RESISTANCE A LA POLITIQUE DE REGRESSION SOCIALE DE LA REGION ILE DE FRANCE !**